

COMMUNE DE LA BRUYERE

**ASSEMBLEE DU CONSEIL
COMMUNAL**

Extrait de la nouvelle loi communale

Art 90. - Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 29 mai 2007 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19 H 30' précises

Le Secrétaire.,

Le 16 mai 2007
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2007: Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2006: Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis: Exercice 2006: Approbation
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2006: Approbation
5. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2006: Approbation
6. Idefin: Libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz en Région Wallonne: Processus de centralisation des achats via l'intercommunale : Modalités pratiques d'exécution: Décision
7. Contrat de rivière sur le bassin hydrographique de la Haute Meuse: Désignation des représentants effectif et suppléant de la Commune
8. Service des Travaux: Acquisition d'un bac de curage: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
9. Service des travaux: Achat d'une découpeuse à disque: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif

c) Mode de marché

10. Patrimoine communal: Placement de points lumineux supplémentaires: Décision

11. Patrimoine communal: Mise en conformité aux normes incendies des écoles communales: Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

12. Enseignement: Location de 2 modules: Implantation de Warisoulx: Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

13. Budget communal: Exercice 2007: Modification budgétaire n°1: Service ordinaire: Approbation

14. Budget communal: Exercice 2007: Modification budgétaire n° 2: Service extraordinaire: Approbation

15. Asbl Centre Culturel d'Emines: Octroi d'un subside: Décision

16. Tennis Club Rhisnois: Octroi d'un subside: Décision

17. Patrimoine communal: Mise en location de barrières NADAR : Tarification

18. RFC Meux: Acquisition d'un filet pare-ballons: Décision

a) Descriptif

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

19. Service des travaux: Acquisition d'une tondeuse: Décision

a) Descriptif

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

20. Service des Travaux: Achat d'une nouvelle grue pour camion: Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de marché

21. Service des Travaux: Acquisition d'une balayeuse: Décision

a) Cahier des charges

b) Devis estimatif

c) Mode de Marché

22. Remplacement du Receveur: Création d'une fonction locale: Demande de surseoir à la décision du 27 mars 2007

23. Service des travaux: Achat de matériel de signalisation et de barrières NADAR: Décision

a) Cahier des charges

- b) Devis estimatif
- c) Mode de marché

24. Intercommunale BEP CREMATORIUM: Constitution et Assemblée Générale extraordinaire du 25 juin 2007

- a) Approbation des statuts
- b) Désignation des Administrateurs et fixation de leurs émoluments
- c) Désignation du Réviseur et fixation de ses émoluments
- d) Approbation du contenu minimum des règlements d'ordre intérieur des organes de gestion

HUIS-CLOS:

25. Demandes de pause carrière mi-temps dans le cadre d'un congé parental d'un membre du personnel enseignant: Décision

26. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse spéciale de néerlandais

27. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel

COMMENTAIRES

1. /
2.

	Compte 2005	Budget 2006	Compte 2006
Recettes	37.815,01€	83.990,50€	50.513,42€
Dépenses	24.881,42€	83.990,50€	44.723,39€
Boni	12.931,09€	0	5.790,03€

3.

	Compte 2005	Budget 2006	Compte 2006
Recettes	19.837,07€	16.432,40€	20.473,99€
Dépenses	13.174,23€	16.432,40€	13.429,59€
Boni	6.662,84€	0	7.044,40€

4.

	Compte 2005	Budget 2006	Compte 2006
Recettes	38.558,35€	19.941,28€	26.577,01€
Dépenses	29.978,72€	19.941,28€	14.449,90€
Boni	8.579,63€	0	12.127,11€

5.

	Compte 2005	Budget 2006	Compte 2006
Recettes	36.112,70€	26.818,80€	27.929,48€
Dépenses	35.667,98€	26.818,80€	21.739,27€
Boni	444,72€	0	6.190,21€

6. Le 27 février 2007, le Conseil Communal décidait de centraliser via l'intercommunale Idefin, l'acquisition de l'électricité et du gaz destinés à approvisionner l'ensemble des points de fourniture de la Commune. Il appartient aujourd'hui d'envisager l'approbation de la convention générée dans ce cadre pour régler les modalités pratiques de l'exécution de ce processus de centralisation et de fixer les droits et obligations de chacune des parties. Idefin restera tiers à la relation contractuelle qui unira la Commune et le fournisseur adjudicataire du marché dont question.

7. Le 31 janvier 2005, le Conseil Communal marquait son accord pour adhérer au contrat rivière sur le bassin hydrographique de la Haute Meuse. Suite aux élections du 8 octobre 2006, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la Commune auprès de cet organisme. Le Collège Communal, en séance du 6 mars 2007, a souhaité proposer les candidatures de Messieurs L.Frère et G.Sevrin en qualité de représentants respectivement effectif et suppléant auprès du Comité du contrat rivière.

8. Il est suggéré d'acheter un bac de curage d'une longueur d'1,5 mètre destiné à permettre, une fois fixé sur le caterpillar, de réaliser de nombreux travaux de voirie avec une plus grande efficacité par rapport au matériel existant de taille plus réduite.
Le devis estimatif s'élève à 1635€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.

9. La découpeuse à disque utilisée par le service des travaux pour trancher des matériaux très durs tels notamment les bordures ou les filets d'eau, arrive

manifestement en fin de carrière tant elle peine maintenant à exécuter les tâches qui lui sont assignées.

Il est proposé de remplacer cette machine âgée d'une quinzaine d'années par un nouvel équipement.

Le devis estimatif avoisine 1000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Le placement de points lumineux supplémentaires est envisagé à divers endroits de la commune à savoir

*Emines : rue de Rhisnes à proximité des locaux de l'ASBL Les Sens Ciel.

*Saint-Denis : rue de Suargeon (ancienne gare SNCB)

*Meux :-rue de Sclef, 21

-rue de Tripsée

*Villers-Lez-Heest : rue d'Ostin

Le coût de ces travaux est estimé à 10.840€ TVAC et sera prélevé sur le fonds de réserve détenu par la Commune au sein de l'intercommunale Ideg et qui s'élevait au 28/02/2007 à 52.752€. Il appartient au Conseil d'approuver ce projet.

11. Par courrier du 15 janvier 2007, l'ASBL Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces a informé le Collège Communal des possibilités de subventionnement des projets de nature à participer au "programme de travaux de Première Nécessité" qui vise à répondre aux problèmes préoccupants des bâtiments scolaires dans l'ordre de priorité suivant :

1) résolution des situations liées à l'état physique des bâtiments et susceptibles de compromettre la sécurité et/ou d'occasionner des dégradations majeures

2) mise en conformité avec les réglementations relatives à l'asbeste, l'askarel et l'épuration des eaux.

3) résolution de situations préoccupantes liées à l'insuffisance ou à l'inadaptation d'installations sanitaires, de chauffage et d'isolation thermique

4) amélioration de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

En séance du 30 janvier 2007 le Collège a décidé de soumettre à cet organisme un dossier relatif à la mise en conformité aux normes incendie de l'ensemble des implantations scolaires de son réseau, ainsi qu'une demande pour la construction d'un bloc sanitaire pour l'école primaire de Warisoulx.

Le 22 mars 2007, le Conseil de l'Enseignement confirmait par lettre avoir reçu de nombreuses sollicitations avec pour conséquence que le montant global des subventions proméritables pour les projets déposés par l'ensemble des pouvoirs locaux, dépassait de loin les possibilités budgétaires.

Il en résultait l'obligation pour lui de ne retenir qu'un dossier par Pouvoir organisateur avec possibilité de réintroduire plus tard une nouvelle demande pour les investissements non sélectionnés à savoir pour La Bruyère, les sanitaires de Warisoulx.

Le devis estimatif de la mise en conformité aux normes incendie de tous les locaux scolaires communaux s'élève à 17.500€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

12. L'implantation scolaire de Warisoulx connaît depuis sa création une augmentation constante de sa population de sorte qu'il s'avère nécessaire, afin d'assurer à ces enfants un confort et des conditions de travail optimales, d'accroître les surfaces utilisables.

La solution préconisée dans l'immédiat consiste à prendre en location 2 modules d'une superficie totale de $\pm 90 \text{ m}^2$ pendant 3 ans au loyer hebdomadaire de $\pm 200\text{€}$.

Le coût du transport et du placement de ces structures est intégré dans le devis ci-dessus mentionné.

Il appartient aux conseillers de se positionner sur pareille démarche destinée à mettre à disposition de l'équipe éducative une classe supplémentaire ainsi qu'un local pour les activités tant des maîtres spéciaux que de l'accueil extra-scolaire.

13. Voir annexes

14. Voir annexes

15. L'ASBL Centre Culturel d'Emines a récemment détecté une fuite de gaz au niveau des locaux dont elle assure la gestion.

Elle a sans délai contacté un professionnel du secteur afin de procéder aux réparations nécessaires. Dans la foulée, elle a par ailleurs sollicité un contrôle général des conduites de la part d'un organisme agréé avant de prendre en charge les travaux d'une complète remise en état de l'installation concernée. Le coût global de ces diverses interventions s'élève à $\pm 3.700\text{€}$ TVAC et représente à n'en pas douter une somme dont l'apurement incombe à la Commune en sa qualité de propriétaire des lieux.

L'octroi d'un subside à due concurrence est donc soumis à l'approbation du Conseil.

16. Les poteaux supportant le filet pare-ballons entre le terrain principal de football du RFC Rhisnois d'une part et les courts de tennis du club de cette même localité d'autre part, ont dû être enlevés par le service des travaux vu le danger que leur état de grande décrépitude représentait vis-à-vis des pratiquants de ces 2 sports. Le filet lui-même avait énormément souffert des affres du temps.

Cependant, la Fédération de tennis a exigé, pour des raisons tout aussi évidentes de sécurité, la pose d'une nouvelle protection sous peine d'infliger au club de tennis une amende de 50€ par journée de compétition.

Vu l'urgence, ce dernier a acquis un nouveau filet ainsi que des supports de qualité et sollicite aujourd'hui l'octroi d'un subside communal de $\pm 2.600\text{€}$ pour obtenir remboursement d'un investissement à charge en réalité de la Commune.

17. La tarification de la location de barrières NADAR, établie par le Conseil Communal le 28 juin 1994 et modifiée par la suite en séance du 29 juin 1996, est pressentie pour connaître une nouvelle adaptation.

La comparaison de ces évolutions de prix jusqu'à ce jour peut se résumer de la manière suivante :

	<u>28/06/1994</u> (par jour et par barrière)	<u>29/06/1996</u> (par jour et par barrière)
16. Sociétés reconnues de La Bruyère		
-Sans transport	0,62€	0€
-Avec transport	1,24€	0,62€

B) Autres sociétés

-Sans transport	1,86€	1,86€
-Avec transport	2,48€	2,48€

18. Les riverains de la rue Janquart à Meux se plaignent depuis de nombreux mois des désagréments causés par les ballons expédiés par dessus la buvette au départ du terrain principal de football du club local, et retombés dans leur propriété.

La solution préconisée consiste à installer un filet pare-ballons d'une longueur de 30 mètres et d'une hauteur de 3,5 mètres sur la toiture de ladite buvette.

Le devis estimatif s'élève à ±1.520€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

19. Il est proposé d'acquérir une tondeuse pour l'ouvrier chargé de l'entretien des cimetières de manière à lui permettre d'organiser efficacement son travail sans avoir à se préoccuper des disponibilités du matériel de coupe du service de l'environnement.

Le devis estimatif avoisine 1.000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

20. La grue équipant un des camions du service des travaux, a été soumise à sa traditionnelle inspection et le rapport dressé à cette occasion par l'organisme de contrôle agréé estime que « l'appareil doit être révisé en urgence ».

Le devis estimatif des réparations nécessaires s'avère à ce point conséquent que le remplacement pur et simple de cet instrument de levage s'avère plus efficient.

Le coût de pareil investissement atteint 35.000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

21. Le programme de politique générale voté par le Conseil Communal le 22 décembre 2006 mentionne notamment la volonté des Autorités locales de « rétablir la mission première du service des travaux qui est d'entretenir et d'embellir le patrimoine de la Commune ».

Dans ce cadre, l'acquisition d'une balayeuse tractée est projetée au prix de 80.000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

22. Le 27 mars 2007, le Conseil Communal a décidé d'approuver le principe de la création de l'emploi de receveur local et de demander en conséquence à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur de mettre fin à la mission de tout receveur régional dans la Commune dès que l'opportunité existera.

Pour rappel, pareille délibération avait pour finalité première de permettre à la Commune de se positionner en place utile si elle persévérait dans son souhait éventuel de substituer un fonctionnaire local à l'emploi régional existant, et n'était donc nullement irréversible.

Les différentes contraintes légales ainsi que les us et coutumes inhérents à cette modification entraînaient comme conséquence que, sauf circonstances imprévisibles, la concrétisation de l'entrée en fonction d'un receveur local à La Bruyère, ne devait pas être effective avant septembre 2008.

Aujourd'hui toutefois, le Commissaire d'Arrondissement nous informe du désir d'un receveur régional en charge d'une recette namuroise, hennuyer de domicile, de retourner exercer ses activités dans sa province où un poste devient vacant.

Il en résulte que la Commune pourrait déjà, dès le 1er juillet 2007, recourir au service d'un receveur local. Cependant, le très court laps de temps dont question, ne saurait permettre de finaliser les épreuves de recrutement à organiser.

Il est donc proposé de laisser passer l'occasion ainsi offerte et de ne pas exercer, cette fois-ci, le droit résultant de la délibération du 27 mars 2007.

23. Il est proposé d'acquérir 50 panneaux "Ils jouent", 50 panneaux "zone 30", 40 barrières NADAR et 50 lampes clignotantes avec leurs piles.

Le devis estimatif avoisine 7.000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

24. Le 29 décembre 2005, le Conseil Communal a décidé de participer à la création de l'intercommunale BEP CREMATORIUM et de procéder à la souscription de 330 parts sociales dans le capital social de celle-ci.

Le 9 mars 2006, cette délibération a été approuvée par la Députation Permanente.

Aujourd'hui, il est demandé aux Autorités communales de se prononcer sur le contenu de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 25 juin 2007 dès après la constitution effective de ladite intercommunale.